

## Dialogue intergénérationnel - Entretiens entre aînés et jeunes

Reinhard Hänggi, Rédacteur du CSA



Liselotte Lüscher, Responsable du projet de l'étude "Dialogue intergénérationnel" interroge un jeune participant.

Sous ce titre est paru en automne 2014 un rapport du Groupe de travail «Dialogue intergénérationnel» de la FARES (Fédération des Associations des retraités et de l'entraide en Suisse). 251 entretiens structurés furent réalisés avec des adolescents et de jeunes adultes âgés entre 14 et 30 ans de Suisse alémanique, de Suisse romande et du Tessin. L'enquête non représentative fournit des résultats surprenants.

L'interview avec Mme Liselotte Lüscher, Dr en science de l'éducation, membre du Comité du CSA et Présidente du Groupe de travail «Dialogue intergénérationnel», présente quelques conclusions en relation avec les résultats. Elle rédigea avec la sociologue Anna Borkowsky le rapport de l'étude et effectua également l'évaluation qualitative des données.

**Reinhard Hänggi: Qu'est-ce qui t'a le plus surprise lors de l'enquête?**

*Liselotte Lüscher: La tolérance des jeunes envers nous les aînés. La plupart des entretiens furent réalisés sur un ton aimable, conciliant et sans agressivité. Même si les participants*

*à l'entretien n'avaient, pour la plupart, pas de parenté entre eux, on a discuté de manière très ouverte. L'image des anciennes générations qu'ont les jeunes est bien meilleure que nous le pensons.*

### Table des matières

Dialogue intergénérationnel - Entretiens entre aînés et jeunes 1-3	
Editorial	2
Seniors - dérangeant?	3
L'exposition «Dialogue avec le temps»	4
Rapport annuel du CSA	5
Groupe de travail «Sécurité sociale»	6
Groupe de travail «Vieillesse dans la société»	6-7
Groupe de travail «Santé»	7
Groupe de travail «Habitat et mobilité»	7-8
Groupe de travail «Technologie d'information et de communication»	8
Groupe de travail «Vieillesse et migration»	8-9
Commission de rédaction CSA	9
«Amendement du financement des soins»	10
Résultats des placements légèrement négatifs pour les Fonds de compensation AVS/AI/APG en 2015	11
Consultation portant sur la révision de la loi sur les prestations complémentaires	11
Retrait de la Coprésidence de Karl Vögeli	12
Agenda	12
Impressum	12



Michel Pillonel  
Coprésident  
CSA

## Editorial

### Attaque en règle contre les rentes acquises

Pour justifier le renoncement au siège du CSA dans la Commission extraparlamentaire de la prévoyance professionnelle, le Conseiller fédéral Alain Berset écrit au CSA entre autres ce qui suit: «Il sied toutefois de relever que les rentes qui sont aujourd'hui perçues par les aînés sont en principe garanties et donc moins exposées à des réductions que les expectatives de prévoyance des assurés actifs.»

Fort de cette garantie du droit acquis, le CSA a pris note de la décision. Or, quelle ne fut pas notre surprise d'apprendre par la NZZ du 28/29 décembre 2015 que la Caisse de pensions de l'entreprise de conseils Pricewaterhouse Coopers avait décidé de réduire les rentes en cours. L'institution de surveillance du canton de Zurich a certes rejeté la demande, mais la caisse de pensions PwC a décidé de recourir au Tribunal administratif fédéral. Le CSA a immédiatement réagi en envoyant une lettre à la Commission de la prévoyance professionnelle.

Ce recours est très préoccupant, car jusqu'ici, le montant de la rente allouée lors de la naissance de celle-ci restait acquis. Si ce recours aboutit, il ferait jurisprudence et tout le principe du système des trois piliers serait remis en cause.



Liselotte Lüscher (à dr.) et la sociologue Anna Borkowsky discutent le rapport final.

**R.H.:** Le rapport indique qu'en dehors de la famille, les aînés et les jeunes vivent davantage les uns à côté des autres que les uns avec les autres.

*L.L.: C'est ainsi dans la plupart des cas, un contact existe à peine. Les deux groupes d'âge ont des intérêts différents, un autre rythme et moins de possibilités de rencontre commune. Dans la profession «les uns avec les autres» est davantage nécessaire et sensé, mais dans les loisirs on est entre soi. Un lycéen s'exprime ainsi: «En fin de semaine, je n'interroge pas un sexagénaire s'il veut faire quelque chose avec moi». Et une personne exerçant une profession pense que «également les bistros sont centrés sur des groupes particuliers».*

**R. H.:** N'y a-t-il pas également le fait que les aînés utilisent un autre langage que les jeunes?

*L.L.: Oui, une majorité des personnes interrogées le voit ainsi, une raison étant un vocabulaire différent. Mais également l'utilisation de nouvelles technologies a modifié le langage, tout comme l'influence de l'anglais et des langues des Balkans. Une écolière constate que «parmi les jeunes il y a des expressions, qui sont déjà presque des codes secrets pour les aînés».*

**R.H.:** Qu'en est-il de la solidarité, par ex. en relation avec l'AVS ou les caisses maladie?

*L.L.: Face à cette question, on s'est montré bien accommodant. Plusieurs trouvent que les jeunes deviendront également à leur tour âgés et auront besoin de l'AVS et des caisses maladie. La solidarité ne semble pas être en danger, mais une certaine crainte face au futur existe. La problématique est pour beaucoup encore trop éloignée. Mais un apprenti de 19 ans exige que «On devrait mieux expliquer le mécanisme, par ex. de l'AVS. On s'aperçoit seulement que la déduction salariale a lieu au profit de l'AVS sans information correcte».*

**R. H.:** Venons-en à la politique! Les décisions politiques sont prises par des personnes, qui ne seront plus concernées par les conséquences de ces décisions.

*L.L.: Une petite majorité approuve plutôt cette indication. Ces jeunes trouvent même positif que les aînés dominent dans la politique. Un lycéen pense que «Cela est correct et nécessaire, car l'expérience et la compétence se trouvent auprès des personnes les plus âgées». Il y a également une critique nette pour les jeunes qui ne s'intéressent pas à*

la politique et qui ainsi laissent ce domaine aux aînés. Une étudiante constate que «Tout va bien pour nous, aussi on ne s'engage pas. Nous avons effectivement tout». Mais il est également indiqué que notre système de milice est trop long et trop compliqué. Il faut aussi bien l'expérience de vie des aînés que les pressions et expérimentations des jeunes.

**R.H.:** Quelle est la situation sur le marché du travail? Les aînés prennent-ils des emplois aux jeunes?

**L.L.:** Peu de participants trouvent qu'il y a une lutte pour les postes de travail entre aînés et jeunes. Ce point de vue est justifié par un faible taux de chômage en Suisse et qu'il est sen-

sé que les aînés ne quittent pas trop vite le marché du travail. On a besoin de l'expérience et du know-how des aînés, même si de la sorte, pour les jeunes, il est plus difficile de trouver un emploi.

**R.H.:** Le rapport de l'étude est paru il y a un peu plus d'une année. Que s'est-il passé depuis?

**L.L.:** Les résultats de l'enquête furent présentés à la FARES et à l'Association Suisse des Aînés (ASA). Il ne s'est rien passé de plus. Mais je peux imaginer que le CSA s'engage davantage dans le dialogue intergénérationnel, par ex. dans le sens de la mise en place d'un groupe de travail spécifique. Dans la phase pilote de notre

projet, il y a eu une collaboration avec le Conseil Suisse des Activités de Jeunesse (CSAJ). Ces liens pourraient être à nouveau renoués. Nous devons mettre en discussion auprès des jeunes les demandes des aînés, mais également faire preuve de compréhension pour le fait qu'ils vivent dans leur propre monde. Ils utilisent certes parfois une autre langue, mais nous comprenons malgré tout. Cela doit être maintenu.

Le rapport complet ou un résumé peut être chargé sur Internet [www.fares.ch/cms/de/dokumente/dokumente-2014/generationendialog](http://www.fares.ch/cms/de/dokumente/dokumente-2014/generationendialog).

## Seniors - dérangent?

Karl Vögeli, Coprésident du CSA

Le Conseil fédéral a renouvelé à la fin de l'an passé les commissions extraparlimentaires permanentes pour une période de quatre ans. Dans la Commission AVS, comme lors des quatre dernières années, Elisabeth Eicher (Bottmingen, BL) représente le CSA. Dans la Commission du logement, Christiane Layaz-Rochat

(Yverdon, VD) fut nouvellement élue. Par contre le CSA a perdu sa représentation dans la Commission LPP, avec la justification qu'il fallait diminuer le nombre de membres dans les commissions. Malgré tout, environ 50 pour cent de la fortune LPP appartient aux seniors et pas aux banques, ni aux assurances. Egalement dans la

Commission de la santé, les personnes âgées ne sont pas représentées, comme si les questions de santé ne les concernaient pas! Egalement pour le Conseil fédéral, il est manifestement plus simple de parler des personnes âgées et plutôt qu'avec elles.





**DIE VIELFALT  
DES  
ALTERNIS  
LA DIVERSITE  
DU  
VIEILLISSEMENT**

Mit dem Alter können körperliche  
und sensorische Einschränkungen  
auftreten. Aber dank neuer  
technologischer Entwicklungen und einer  
besseren Lebensführung  
können viele Einschränkungen  
ausgeglichen werden.  
Le vieillissement entraîne des limitations  
de nos capacités physiques et  
sensorielles. Cependant, de nouvelles  
technologies et de nouvelles pratiques  
de vie peuvent les compenser et par un meilleur  
mode de vie.



L'exposition actuelle «Dialogue avec le temps» au Musée de la communication à Berne, thématise de manière très compréhensible la diversité des aspects du vieillissement. La particularité de cette exposition qui dure jusqu'au 10 juillet 2016: des guides seniors accompagnent la visite. Informations sur: [www.mfk.ch](http://www.mfk.ch)



## Rapport annuel du CSA

Karl Vögeli, Coprésident du CSA

Les premiers mois de l'année sous revue étaient placés sous le signe du nouveau contrat de prestations pour les années 2015-2018. La non reconnaissance financière par l'administration du travail bénévole fourni se répercuta encore longtemps - la motivation des membres du CSA, après cet affront, est difficile à maintenir.

Un deuxième coup bas pour le CSA fut le refus de la DDC (Direction du développement et de la coopération) de soutenir la visite en retour des représentants des seniors hongrois lors du Congrès d'automne 2015 à Bienne. En 2013, une délégation de douze personnes du CSA avait participé au Congrès hongrois à Héviz - à la demande de la DDC! Que l'opulente Suisse ne puisse apparemment pas accorder la réciprocité est incompréhensible pour le CSA et, plus, même discourtois. La Coprésidence, qui s'est malgré tout décidée pour une invitation, a trouvé de la compréhension auprès de la Direction de l'OFAS. Son Directeur J. Brechbühl a invité la délégation hongroise à un souper au Gurten. Le reste de l'accompagnement du séjour de quatre jours fut pris en charge par le CSA et des membres individuels.

Le travail courant fut largement liquidé dans les groupes de travail - voir leurs rapports séparés. La Présidence

s'est préoccupée de maintenir les sièges du CSA dans les commissions extraparlimentaires - AVS, LPP, Logement. Le Conseiller fédéral Alain Berset l'avait assuré lors de l'entretien du 27 avril, pour le moins nous l'avions compris ainsi. C'est pourquoi la déception fut grande lorsque nous dûmes prendre connaissance que seuls les sièges dans la Commission AVS et dans la Commission pour le domaine du logement étaient confirmés. Entre-temps le Conseiller fédéral Berset a promis de se renseigner auprès des autres départements sur l'interprétation différente de la reconnaissance monétaire du travail bénévole. Cependant, pour lui, il est évident que la contribution au CSA n'est pensable qu'au titre de la Loi sur les subventions. Heureusement lors de l'entretien de controlling en décembre 2015, les responsables de l'OFAS ont également indiqué vouloir se faire un aperçu de la manière dont les autres départements évaluent le travail bénévole. La question devient urgente, car les directives de l'OFAS pour l'évaluation des soutiens financiers pour l'aide à la vieillesse selon l'art 101bis de la Loi sur l'AVS, ne sont plus les actuels 10% de propres prestations, mais de 20%.

### Congrès de Bienne

Le travail principal en 2015 fut constitué par la préparation du Congrès d'automne tenu le 15 septembre à Bienne. Il était placé sous le signe de la discussion de la réforme de la prévoyance vieillesse 2020, qui est clairement soutenue par le CSA. La solution d'un paquet nous semble la forme adaptée pour combler les lacunes de financement existantes. Un deuxième point fort fut le projet Ambient Assisted Living (AAL) de l'UE. L'Office fédéral de la communication (OFCOM) et le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) ont présenté les projets en cours et les intentions du Conseil fédéral. Le fait que ces travaux auront un large effet et que peu de personnes les connaissent, rendait

nécessaire que les offices compétents présentent leurs intentions et leur programme à long terme.

Dans un programme-cadre modeste, les membres du CSA ont donné un aperçu de notre travail, ainsi que de la Suisse, à la délégation hongroise de douze personnes invitées au Congrès.

### Louange du travail bénévole - peu vécu

Une directive du contrat de prestations concerne les contacts internationaux. C'est pourquoi le CSA a adhéré à Eurag, une association européenne des seniors. La Coprésidence a participé à une première Assemblée des délégués à Berlin et constaté que les conditions des organisations nationales de seniors sont très variables. Avant tout les pays de l'Europe de l'est ont de bonnes lois et réglementations, mais le plus souvent pas d'argent pour les mettre en oeuvre.

De plus le CSA a élaboré un dépliant pour les rapports avec les migrantes pendulaires, l'a réalisé graphiquement et il devrait être publié au printemps 2016. Des représentants du CSA prirent en outre part à différentes assemblées des délégués d'autres organisations actives dans le domaine de la vieillesse. Trois éditions du CSA-News furent à nouveau produites et distribuées.

Avec la fin de l'année, mon mandat exercé durant 6 ans de Coprésident du CSA se termine. Je souhaite au CSA beaucoup de succès et la reconnaissance morale et matérielle urgentement nécessaire. La louange du travail bénévole est souvent prodiguée, mais il est peu vécu.

“ Pour le véritable bon vivant, le plus beau temps est toujours celui qu'il est en train de vivre ”

Orson Welles



GRUPE DE TRAVAIL

## Sécurité sociale

Josef Bühler, Président

Le GT s'est réuni à trois reprises en 2015 pour traiter les principaux thèmes suivants:

### «Réforme de la prévoyance vieillesse 2020» et deux initiatives populaires

Le GT a compilé les différences entre la réponse du CSA lors de la consultation et le message en ayant découlé par la suite. Le résultat fut remis au Comité sous la forme d'un volumineux tableau. Des communiqués de presse ont été établis sur ce thème.

Etant donné que lors de la discussion relative à «AVS-plus», aucune ligne commune n'est ressortie, aucune décision ne fut prise. Le CSA se réserve la possibilité de prendre position peu avant la votation populaire.

Le CSA a suivi la prise de position établie par le GT et rejette l'initiative populaire «Pour un revenu de base inconditionnel». Un communiqué de presse fut préparé.

### «Montant maximal du loyer pour les prestations complémentaires»

La différence la plus importante relevée par le GT entre le message et la prise de position du CSA lors de la consultation est que les personnes dans les EMS sont défavorisées par rapport à celles demeurant à la maison. La proposition du GT, d'insister au moyen d'un communiqué de presse, fut approuvée par le Comité et l'AD.

Malgré la résistance de quelques forces politiques, le projet du montant maximal des loyers doit être traité maintenant prioritairement et non pas seulement lors de la révision de la loi sur les prestations complémentaires.

Le GT a estimé raisonnable le résultat de la consultation effectuée par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS-SKOS) relative aux directives CSIAS. Les premières décisions prises par la CDAS (Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales) relatives à l'aide sociale ne sont pas prioritaires pour le CSA.

### Autres thèmes

Les fonds de compensation de l'AVS, de l'AI et du régime des APG, indépendants sous une administration commune, ne disposent pas d'une propre personnalité juridique en tant qu'organisation générale. Cela provoque des problèmes lors d'activités de placement, en particulier sur les marchés financiers internationaux.

A l'avenir un établissement de droit public, ayant un statut juridique propre non équivoque, chargé de l'administration des fonds de compensation de l'AVS, de l'AI et du régime des APG doit être mis en place (Loi sur les fonds de compensation). Le GT a établi une prise de position à ce sujet et rédigé un communiqué de presse.

### Révision de la «Loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (LPC)»

A la fin de la période sous revue, la consultation, annoncée depuis longtemps, du projet portant sur la révision de la loi sur les prestations complémentaires est arrivée. Le GT établira une prise de position à ce sujet.

Pour la bonne atmosphère et la collaboration en fonction des objectifs, je remercie les membres du GT.



GRUPE DE TRAVAIL

## Vieillesse et société

Béatrice Spang, Présidente

### Objectifs:

#### Promotion de l'institutionnalisation de la participation

Après qu'une prise de contact ait eu lieu avec des personnalités d'importance dans le domaine de la politique de santé (MM Conti, Waibel), un concept fondamental a été établi, discuté et finalisé (voir le rapport semestriel 2015 détaillé). Une proposition fut soumise au Comité du CSA pour la suite à donner (août 2015).

Pour l'institutionnalisation de conseils des aînés, le GT propose de s'adresser d'abord à quelques cantons (AG, ZG, SG) ainsi qu'au Réseau suisse des villes-amies des aînés. Cette approche fut approuvée par le Comité.

Les premiers contacts sont prévus en janvier 2016.

De plus, l'AD du CSA a proposé de présenter le concept de l'institutionnalisation de conseils des aînés également à la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS).

Les délais purent être respectés.

#### Faire connaître le CSA par un plus grand nombre de seniors

Une présentation, testée avec succès, fut complétée par quelques photos et présentée à l'AD du CSA (septembre 2015). Les compléments proposés lors de l'AD furent intégrés, si bien qu'une version adaptée est maintenant disponible au secrétariat du CSA et peut être demandée par tous les membres.

Cette présentation constitue une base et peut être complétée - en fonction des besoins - par des diapos supplémentaires ou réduite en supprimant des diapos.

Pour le GT, ces travaux pour cet objectif furent terminés avec succès, même si ce ne fut pas tout à fait dans les délais.

Le questionnaire «**Madrid International Plan of Action on Ageing**» fut complété dans les délais.

La présentation des institutions fédérales qui s'occupent des questions de vieillesse à la **Pensionierten Vereinigung Roche (PVR)** fut couronnée de succès. La PVR a décidé d'adhérer à l'organisation faîtière ASA.

#### GRUPE DE TRAVAIL

## Santé

Hans Rudolf Schönenberg, Président

### Organisation

En 2015, le Groupe de travail «Santé» a traité, lors de quatre réunions, des thèmes nationaux actuels de la santé. La base pour nos travaux et projets 2015 est constituée par notre «Agenda de politique de la santé 2015».

**Parmi les rapports établis à l'attention du Comité, des autorités fédérales et des médias, peuvent entre autres être mentionnés:**

25.03.2015

Une prise de position sur le financement des soins (FS) de la Communauté d'intérêt (CI) Financement des soins (CI FS)



17.04.2015

Lettre à la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats (CSSS-E) sur l'obligation de participer au dossier électronique de patient

23.04.2015

Revendications de la CI Financement des soins - résumé

24.04.2015

Agenda de la politique de santé 2015

24.04.2015

Répartition des tâches du GT «Santé»

27.11.2015

Prise de position lors de la consultation sur l'Initiative parlementaire 14.417 «Amélioration du financement des soins».

**Parmi les activités peuvent être indiquées entre autres:**

- La participation à la deuxième Conférence nationale Santé 2020
- La participation active au groupe de suivi de l'Office fédéral de la santé (OFSP) - Evaluation du nouveau régime de financement des soins (deux membres du GT)
- Un entretien avec le Président de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) - Mise en oeuvre du financement des hôpitaux et Prévoyance vieillesse 2020
- La participation et la collaboration active au projet «Via» Bonnes pratiques de la promotion de la santé des personnes âgées (deux membres du GT).

**Parmi les thèmes traités/prises de connaissance entre autres:**

- La décision du Tribunal fédéral sur le séjour stationnaire dans les EMS en dehors du canton.
- Tous les thèmes de la politique de santé traités lors des sessions des conseils et les rapports des commissions du Conseil des Etats (CE) et du Conseil national (CN) de la sécurité sociale et la santé publique ainsi que
- Le rapport du Conseil fédéral sur les soins par les proches-soignants.

De plus

- L'examen d'une nouvelle édition du dépliant «Conseils pour une visite chez le médecin» et

- La réglementation discriminatoire concernant les appareils auditifs à l'âge de l'AVS.

Egalement en 2015, les thèmes ressortant du «chantier domaine de la santé» furent particulièrement variés et nous obligèrent une fois de plus à fixer des priorités.

Grâce à l'excellente collaboration et la volonté de tous les membres du Groupe de travail d'assurer la responsabilité de projets partiels individuels, tous les travaux attribués purent être liquidés.

Un cordial remerciement pour l'agréable collaboration!



#### GRUPE DE TRAVAIL

## Mobilité et habitat

Jean-Maurice Fournier, Président

Nos quatre séances prenaient beaucoup de temps pour la délicate question du contrôle du permis de conduire. Après l'intéressant exposé et l'échange ouvert de M. Werner Jeger, vice-directeur de l'OFROU, nous avons revu nos prises de position et repris l'étude systématique des arguments techniques et scientifiques fondant cette ordonnance et les éventuelles exigences supplémentaires annoncées. Nous avons bénéficié de l'aide de notre Coprésident, Karl Vögeli. Une proposition de décision satisfaisante était annoncée; nos propositions semblaient obtenir un écho assez favorable. Mais la presse suisse, en particulier la presse du dimanche, publiait des articles très provocateurs et basés sur des interprétations erronées des données statistiques des accidents. Tamedia exerçait une réelle pression sur cette révision d'ordonnance fédérale et mettait en cause injustement les seniors dans le trafic

routier suisse. Nous avons, avec le soutien du BPA et de statisticiens qualifiés, démontré les excès, les maladresses et les erreurs de la presse ainsi qu'un certain manque de sérieux. En réalité, comme le prouvent les publications du BPA, les seniors, en Suisse, occasionnent de moins en moins d'accidents; les accidents qu'ils provoquent sont moins graves que ceux des autres groupes de population et, fait évident, les premières victimes de ces accidents sont les seniors eux-mêmes. Avec plusieurs membres de nos associations nous avons rétabli, par voie de presse également, assez convenablement la vérité.

Nous suivrons de façon régulière et systématique aussi le développement de l'assurance RC autos pour seniors ainsi que le projet du Swiss Pass que les CFF ont mis en vigueur en juin dernier. Nous aurons prochainement un entretien avec un responsable du service voyageurs à ce sujet. Les membres du GT doivent trouver des informations et des documents utiles pour approfondir ces questions prochainement.

Notre participation au GT «Architecture et Gérontologie» et l'étude des dossiers de Age Stiftung nous ont incités à établir une liste de recommandations fondamentales pour un habitat adapté; le document a été présenté pour publication, sous forme de fiche en deux langues, à la commission de rédaction du CSA. Nous préparons une rencontre avec un représentant de l'Union des villes suisses pour la promotion et le développement de l'habitat adapté et projetons la mise au point de nouveaux documents d'information en la matière.

#### GROUPE DE TRAVAIL

## Technologie de l'information et de la communication («TIC»)

Roland Grunder, Président

### Préambule

L'année du GT TIC a été marquée par le décès de son Président Alex Vincenz qui a dédié toutes ses forces



et compétences pour que le GT puisse trouver une nouvelle dimension dans le domaine complexe des TIC dans le monde des aînés. La présidence du groupe a été assurée, ad intérim, par Lindo Deambrosi, puis par Roland Grunder.

### Activités

Le GT s'est réuni à cinq reprises et quatre thèmes ont fait l'objet de travaux et de réflexions:

- Le Congrès du CSA à Bienne dont le thème était précisément les TIC, leur emploi par et pour les seniors. L'enquête réalisée par le CSA dans ce domaine a été présentée au Congrès par notre membre Mme Rose-Marie Lüthi. Point important, la participation active du GT aux activités internationales AAL (Active Assisted Living). Les contacts avec le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et le National Contact Point AAL à Berne de Mme Claire Dové ont été établis, permettant au CSA une collaboration avec cette organisation internationale. Un membre du GT a participé à deux workshops AAL à Bruxelles qui ont fait l'objet de rapports particuliers. On poursuivra cette coopération avec AAL dans les années à venir dans le but d'accroître ses relations extérieures et internationales.
- Le GT a participé à une visite organisée au iHomelab de Horw (LU) développé par la HES Lucerne dans le domaine du Maintien à domicile (AAL). Les responsables du projet iHomeLab l'ont par ailleurs présenté lors du Congrès de Bienne.
- Le GT a représenté le CSA au sein d'un réseau «think-tank» de l'Office

fédéral de la communication (OF-COM) désigné sous le label «e-Inclusion». Roland Grunder a participé à la séance «kick-off». Cette réunion est apparue intéressante en termes de relation et de réseautage, notamment par l'approche de la stratégie du Conseil fédéral dans le domaine de l'interaction des TIC dans le monde des seniors.

### Programme d'activités 2016

Sur le plan d'actions et d'activités 2016 les objectifs prioritaires sont entre autres:

- Poursuite de ses participations de représentation dans les actions AAL.
- Développement de l'information des seniors et des membres représentés par le CSA dans les domaines des TIC et du Maintien à domicile AAL
- Poursuite de la participation au «think-tank» e-inclusion (OF-COM)
- Développement de son réseau auprès des autorités cantonales et fédérales dans les domaines des TIC au bénéfice des seniors.
- Développement d'une stratégie et d'actions pour une meilleure visibilité de l'information sur nos activités.

#### GROUPE DE TRAVAIL

## Migration et vieillesse

Marianne de Mestral, Présidente

Le Groupe de travail «Migration et vieillesse» s'est réuni en 2015 lors de quatre séances. Pour des raisons de santé, la représentante tessinoise de la FARES, Rosemarie Porta, dut malheureusement se retirer. Sa collaboration va nous manquer. La vacance fut comblée en automne par Walter Suter, membre de la FARES.

Les accents principaux des travaux furent:

1. L'établissement d'un dépliant relatif à la migration pendulaire avec le titre «Sans accompagnement, rien ne va plus à la maison... Fairness dans les relations avec les migrants pendulaires accompagnés». Il comprend des indications et éclaircissements relatifs à l'engagement de pendulaires mi-



grantes. L'intérêt pour le dépliant est grand. Entre-temps il figure en allemand sur le site internet du CSA.

2. Au départ, le GT voulait participer à la consultation relative à l'initiative contre l'émigration de masse. Après examen de la documentation mise en consultation, il arriva à la conclusion qu'il n'y avait pas de nécessité d'une action pour les migrantes et migrants âgés. Dès lors il fut renoncé à une prise de position.
3. Le groupe de travail continue à regretter l'absence de contacts avec les personnes directement concernées. La proposition soumise au Comité du CSA de compléter le CSA avec deux personnes ayant une origine de migration et de l'expérience de collaboration avec des organisations de migrants fut suspendue. Par contre, Hildegard Hungerbühler, Vice-présidente du Forum national «Age et migration» fut invitée à tenir un exposé. Avec une présentation passionnante, elle présenta les défis à venir posés par les migrantes et migrants âgés (entre autres pour le Palliative Care et les rituels d'ensevelissement).

#### Réseautage et perspective

Deux membres du Groupe de travail (un de l'ASA et un de la FARES) - ont participé activement aux réunions du Forum national «Age et migration».

En outre des membres ont participé aux manifestations ci-après:

- Rencontre de réseautage de Pro Senectute à Zurich;
- Vernissage à Zurich du rapport «Travaux de soins sous pression - une

bonne vie pour les personnes très âgées a besoin d'espace» de Révolution des grands-mères.

- Table ronde de Cura Viva - Public Talk «De quelles institutions de soins aurons-nous besoin dans le futur?»
- Série de manifestations de la Nouvelle Société Helvétique sur le thème «Migration - un débat au-delà des paroles» à Berne.

De plus le GT examine un approfondissement d'une possible collaboration avec le Forum National «Age et migration»;

Le dépliant «Sans accompagnement, rien ne va plus à la maison...» sera traduit en français et en allemand. Il fera l'objet d'un important tirage et sera largement distribué

Le GT continuera à tenter d'associer à ses travaux le groupe cible.

## Commission de rédaction

Karl Vögeli, Coprésident

En 2015, la Commission de rédaction était composée de cinq membres. Outre les deux Coprésidents, membres par leur fonction, Margareta Annen assumait, sur la base d'un mandat, la réalisation des affaires de la rédaction, soutenue par son collègue romand Michel Studer et la représentante tessinoise Rosemarie Porta. Dans le courant de l'année, Reinhard Hänggi rejoignit la Commission comme nouveau rédacteur des délégués du CSA. A la fin 2015, Karl Vögeli se retirait de la coprésidence et les rédacteurs Michel Studer et Rosemarie Porta devaient être remplacés. Reinhard Hänggi reprend la direction de la rédaction, Margareta Annen et Karl Vögeli en font encore partie, le nouveau rédacteur pour la Suisse romande est Pierre Lässer.

En 2015, la Commission s'est réunie à deux reprises avant chaque édition: la séance de planification et la séance de production. Le CSA-News est produit comme jusqu'à maintenant par la

firme Lithouse à Berne. Le problème actuel de la traduction en langue italienne s'est amélioré au cours de l'année, mais n'est toutefois pas encore résolu de manière optimale.

Au cours de l'année sous revue, trois numéros ont paru. Le budget ne permet pas davantage d'éditions. Ce rythme sera également maintenu en 2016. Les visites du site Internet ont continué à gagner en importance, la version imprimée du CSA-News doit toutefois être maintenue. L'édition imprimée est remise à toutes les associations membres et à tous les membres du Parlement fédéral ainsi qu'à des administrations sélectionnées.

#### Nombre d'exemplaires imprimés

1500	Allemand
300	Français
150	Italien

En outre, en 2015, le CSA a publié 10 communiqués de presse, tous mis en ligne sur le site Internet.

### — Qui est le CSA? —

Le Conseil Suisse des aînés est l'organe de consultation du Conseil fédéral et des autorités pour les questions concernant la vieillesse. Il représente les demandes des personnes âgées dans les domaines économiques, sociaux et de société. Les 34 membres traitent les questions qui se posent à eux dans divers groupes de travail. Ils communiquent leurs prises de positions aux autorités et aux instances politiques. Le CSA est constitué des deux organisations faïtières:

- Fédération des Associations des retraités et de l'entraide en Suisse (FARES)
- Association Suisse des Aînés (ASA)

Ensemble, les deux organisations représentent près de 200 000 seniors, membres de ces associations.

# «Amendement du financement des soins» - Résumé de la prise de position du CSA

Hans Rudolf Schönenberg, Président du GT «Santé»

Dans sa prise de position à l'attention de la Commission de la sécurité sociale et la santé publique du Conseil des Etats (CSSS-E), le Conseil suisse des aînés (CSA) s'est exprimé lors de la consultation relative à «L'amendement du financement des soins» (14.417 Initiative parlementaire).

A cette occasion, le CSA salue entre autres le fait que la CSSS-E ait reconnu le besoin d'amendement du financement des soins et, avec ce projet, veuille régler la question du canton devant fournir le financement résiduel en cas de soins en dehors du canton de domicile. Il souligne toutefois que **la réglementation proposée de résout pas le problème existant.**

Le montant du financement résiduel devrait être fonction du canton, dans lequel les soins sont prodigués. Dans le même temps, le CSA regrette que la CSSS-E ne veuille traiter que ce point parmi les nombreux problèmes en suspens pour la mise en oeuvre du financement des soins. Pour les personnes concernées, en particulier les personnes âgées chroniquement malades, il y a un besoin urgent, allant

beaucoup plus loin, d'amélioration du financement des soins.

## Proposition de solution du CSA

Le libre choix de l'hôpital s'applique selon l'art 41 al. 1bis de la Loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance maladie (LaMal). Les patientes et patients peuvent choisir librement l'hôpital pour le traitement stationnaire de maladies aiguës (somatiques et psychiatriques) ou pour l'exécution stationnaire de mesures de réhabilitation médicale. La condition est qu'il s'agisse d'un hôpital de la liste, cela signifie que l'hôpital doit figurer sur la liste des hôpitaux du canton de domicile ou du canton où sont prodigués les soins.

Le CSA est d'avis que cette logique du système devrait, dans le futur, également s'appliquer aux personnes ayant besoin de soins. Ce n'est qu'ainsi qu'il peut être évité que les personnes âgées et nécessitant des soins soient défavorisées par rapport aux patients aigus.

## Adapter à l'évolution des coûts

Pour un traitement égal des personnes âgées selon la LaMal, pour le CSA, il

doit être garanti dans la Loi fédérale sur le nouveau régime du financement des soins que:

Les compétences pour le financement résiduel des coûts de soins pour les patientes et patients en situation stationnaire (EMS) ou ambulatoire (SPITEX) doivent être résolues de manière **uniforme au niveau suisse.**

Les contributions de l'assurance maladie obligatoire doivent être **adaptées annuellement à l'évolution des coûts dans le domaine de la santé.**

Il doit être renoncé à la «répartition arbitraire» des **coûts de soins** et des **coûts d'assistance**. La notion de «soins» doit à nouveau être considérée d'une manière globale, dans le sens des rapports finaux d'experts relatifs à l'assurance maladie et accidents - Financement des soins - Bases OFAS pour la 3ème révision de février 2004, et également être indemnisés en conséquence.

Qu'il ne soit facturé aux patientes et patients aucun **coût hôtelier** comprenant les **coûts de soins et d'assistance** ne pouvant pas être facturés autrement. De même l'indemnisation des coûts hôteliers et d'infrastructure devrait être réglée dans le sens du «financement des hôpitaux» uniformément dans toute la Suisse.

Les **délais insuffisants pour les soins aigus et de transition (SAT)** doivent être adaptés aux besoins du malade après un séjour hospitalier. Impérative nous paraît une prolongation de l'obligation des soins à six semaines avec la possibilité d'une prolongation unique de six semaines. De plus les prestations de SAT dans les EMS sont à indemniser selon les règles du financement des hôpitaux, y compris les coûts pour l'hôtellerie et l'assistance.

Le dépliant «Sans accompagnement, rien ne va plus à la maison ...» traitant de l'engagement de migrantes pendulaires est disponible en langue allemande. Il sera traduit cette année en français et en allemand.



# Résultats des placements légèrement négatifs pour les Fonds de compensation AVS/AI/APG en 2015

Les Fonds de compensation AVS/AI/APG apparaissant sous le logo compenswiss terminent l'année 2015 avec un résultat légèrement négatif. Le rendement net sur le capital investi, hors liquidités, atteint -0.77%. Le montant total de la fortune de placement des Fonds de compensation s'élève à 33.6 milliards de francs contre 33.1 milliards de francs à fin 2014.

Le rendement positif sur le segment des placements directs dans l'immobilier suisse n'a malheureusement pas été suffisant. Cette classe d'actifs peu liquide ne représente que 0.32% de la fortune de placement en raison du profil de risque actuel des assurances sociales. Elle restera très modeste à l'avenir, tout au moins jusqu'à la stabilisation du résultat de répartition négatif de l'AVS.

La nette augmentation des fluctuations du marché représente un défi majeur dans le contexte de la gestion du risque pour les Fonds de compen-

sation AVS/AI/APG, mais a néanmoins pu être maîtrisée convenablement. Les effets des taux d'intérêt négatifs sur les liquidités, nécessairement plutôt élevées, ont également pu être limités.

Les rendements nets de la fortune des assurances sociales reflètent l'évolution des marchés financiers ainsi que les impératifs spécifiques à la politique de placement. Tandis que l'AVS atteint un rendement net de -0.97%, le résultat net pour l'assurance invalidité s'est élevé à -0.70% du fait d'une stratégie de placement un peu plus conservatrice.

Si l'on se réfère aux chiffres encore provisoires, les résultats de répartition positifs de l'AI permettent de s'attendre, pour 2015, à une nouvelle tranche de l'amortissement partiel de l'AI en faveur de l'AVS de l'ordre de 600 millions de francs. Les coûts de gestion de fortune et les charges d'exploitation (droit de timbre compris), de l'ordre de 0.17%, restent faibles.

## Statistique de l'OFS des caisses de retraites 2014

Selon les résultats définitifs de l'Office fédéral de la statistique (OFS), la prévoyance professionnelle compte quatre millions d'assurés actifs.

696 176 personnes retraitées perçoivent une rente pour un montant total de 20,8 milliards de francs. 36 363 personnes demandèrent au total 6,1 milliards de francs en capital ou un paiement partiel au départ à la retraite.

([www.statistique.admin.ch](http://www.statistique.admin.ch))

# Consultation portant sur la révision de la loi sur les prestations complémentaires - Extraits de la prise de position du CSA

Josef Bühler, Président du GT «Sécurité sociale»

## 1. Lorsque le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> piliers ne suffisent pas

Dans le cours du temps, les prestations complémentaires (PC) sont devenues une partie fixe des assurances sociales et du système des trois piliers. Les PC assurent les coûts de la vie des retraitées et des retraités, dont les prestations du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> piliers ne suffisent pas. Elles assurent également les besoins existentiels des bénéficiaires de rentes de l'assurance invalidité.

A vrai dire, le 1<sup>er</sup> pilier, l'AVS, devrait déjà permettre une existence digne aux assurés. Jusqu'à maintenant, ce mandat constitutionnel n'est pas rempli. C'est pourquoi les PC doivent

combler les lacunes en résultant.

Les PC ne sont pas une assurance mais sont financées par la Confédération et les cantons par les impôts. Mais il existe un droit constitutionnel aux PC selon l'art. 112a de la Constitution fédérale.

Les PC restent indispensables pour préserver de l'indigence les assurés dans des situations financières précaires. Le CSA pense en particulier aux personnes qui ne sont pas seulement âgées mais également malades.

## 2. Les mesures envisagées

Révision de la Loi fédérale sur les prestations complémentaires pour l'assurance AVS et AI (Réforme des PC):

Du fait de la forte augmentation des coûts pour les prestations complémentaires (PC) au cours des dernières années, le CSA soutient les efforts du Conseil fédéral, qui veut mieux maîtriser ces coûts avec la révision proposée.

Cependant le niveau des prestations doit - comme formulé dans les objectifs - être maintenu.

Il est grand temps de procéder à une indispensable augmentation marquée des loyers maximaux. C'est pourquoi le CSA a confiance que cette mesure soit - comme annoncé - maintenant traitée prioritairement par le Parlement.

# Retrait de la Coprésidence de Karl Vögeli

Michel Pillonel, Coprésident du CSA

Selon les Statuts du CSA, le mandat du Coprésident est de six ans. A la fin de l'année 2015, Karl a donc atteint cette limite et doit passer la main. Avec son départ, c'est une page du CSA qui se tourne. J'ai eu la chance de travailler à ses côtés d'abord au sein du comité et ensuite à la coprésidence et je puis vous dire que ce fut un plaisir, car l'homme est pétri de qualités que je n'ai pas et qui, par la force des choses nous obligeaient à nous compléter.

Karl voulait décider vite et bien. A l'énoncé d'un problème, il voyait déjà la solution. C'est un fonceur qui ne s'embarrasse pas des contraintes venues d'ailleurs. Ce faisant, il a fait bouger les choses en amenant le CSA à prendre ses décisions de manière indépendante et neutre. D'un esprit conciliant, il savait se mettre à la place de son interlocuteur, mais lorsque des divergences apparaissaient, il n'hésitait pas à trancher dans le vif et à imposer l'avis de la majorité. Lors des négociations concernant le renouvellement du contrat de prestations, il s'est battu pour que l'OFAS et le Département prennent en compte le travail bénévole dans les prestations fournies.

L'une de ses réalisations marquantes a été la visite du CSA aux organisations de retraités en Hongrie, organisée il y a deux ans sur le plan diplomatique dans le cadre du milliard d'aide apporté aux pays de l'Est. C'est Karl qui a été la cheville ouvrière de cette organisation qui lui a occasionné un immense travail. Il fut également l'organisateur principal de la réception et de l'accueil d'une délégation hongroise organisée l'année dernière en Suisse, dans le cadre du Congrès du CSA.



Si le SSR-News a paru régulièrement et qu'il a suscité un grand intérêt, c'est à Karl que nous le devons. Sa formation de journaliste lui a certes facilité la tâche, mais grâce à ses talents de communicateur, il a su intéresser les lecteurs par des éditoriaux piquants et des articles réfléchis. En outre, il était doté d'un esprit de synthèse remarquable, surtout dans la rédaction des rapports annuels et dans un rôle qui lui allait comme un gant, celui d'animateur.

Karl est donc rentré dans le rang après six ans de bons et loyaux services. Le CSA lui en est reconnaissant et lui dit tout simplement



## Agenda

**Séance de la fraction ASA au CSA**  
Jeudi 28 avril 2016, 10h45  
Hôtel Ador, Berne

**Séance de la fraction FARES au CSA**  
Jeudi 28 avril 2016, 10h30, Berne

**Assemblée des délégués du CSA**  
13 mai 2016, 10h45, OFAS, Berne

**PRÉAVIS**  
**Assemblée des délégués du CSA**  
22/23 septembre, Valais

**SSR** Schweizerischer Seniorenrat  
**CSA** Conseil suisse des aînés  
Consiglio svizzero degli anziani

## Impressum

### EDITEUR

**Coprésidence CSA**  
Michel Pillonel  
Tél. 031 924 11 00  
[info@csa-ch](mailto:info@csa-ch)

**Rédaction de langue allemande:**  
Margareta Annen-Ruf  
Tél. 033 251 36 13  
[margareta.annen-ruf@bluewin.ch](mailto:margareta.annen-ruf@bluewin.ch)

Reinhard Hänggi  
Tél. 032 544 05 28  
[rhaenggi@gawnet.ch](mailto:rhaenggi@gawnet.ch)

**Rédaction de langue française:**  
Pierre Lässer  
Tél. 079 208 08 45  
[pierre.laesser@bluewin.ch](mailto:pierre.laesser@bluewin.ch)

**Rédaction de langue italienne:**  
Rosemarie Porta  
Tél. 091 971 90 66  
[rosmarieporta@bluewin.ch](mailto:rosmarieporta@bluewin.ch)

**Mise en page et production:**  
Lithouse, 3013 Berne  
Tel. 031 333 28 48  
[mail@lithouse.ch](mailto:mail@lithouse.ch)

**Conseil suisse des aînés CSA**  
Secrétariat Worbentalstrasse 32  
3063 Ittigen / Berne  
Tél. 031 924 11 00  
[info@ssr-csa.ch](mailto:info@ssr-csa.ch)